

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Nom et résidence

Sous-ensemble de la variable : Demeure

Colonne 1 : Demeure

Le champ « Résidence » (*dwelling house*) réfère au numéro entré par le recenseur dans la colonne 1 du tableau de recensement où il note le nombre de demeures recensées dans son secteur.

Instructions à l'usage des recenseurs

63. Numérotage des maisons. La première maison inscrite doit être numérotée « 1 », la seconde « 2 », et ainsi de suite jusqu'à ce que le recensement du sous-district soit complété. Le numéro doit toujours être inscrit vis-à-vis le nom de la première personne enregistrée dans chaque maison et ne doit pas être répété pour d'autres personnes de la même famille, ou pour d'autres familles s'il s'agit d'une maison d'appartements.

Entrées acceptées : verbatim de la colonne 1.

Codes

Aucun